

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS DE TOPGEND

Applicables à compter du 25/01/2025

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble des formations, qu'elles soient écrites ou orales, délivrées par TOPGEND, à l'exception de la PREPA TOTALE, qui est régie par ses propres conditions particulières de vente.

Article 2 - Définitions

Dans le cadre des présentes conditions, les termes ci-dessous sont entendus selon les définitions suivantes :

- **CGU** : Conditions générales d'utilisation des services de TOPGEND.
- **Client** : Toute personne physique ou morale passant commande auprès de TOPGEND.
- **Commande ou Commande en ligne** : Tout acte d'achat réalisé par le Client.
- **Conditions** : Les présentes conditions générales de vente des formations de TOPGEND.
- **Formation** : Dispositif d'enseignement destiné à faire acquérir à l'inscrit un ensemble de savoirs et de savoir-faire, réalisé par la combinaison de supports et de services pédagogiques.
- **Inscrit** : Personne physique bénéficiaire d'une formation de TOPGEND.
- **Site** : Site internet (www.topgend.fr).

Article 3 - Caractéristiques essentielles des Formations

Les caractéristiques et descriptifs de chaque formation, ainsi que, le cas échéant, les conditions administratives, pédagogiques et les périodes d'inscription, sont précisés dans les documentations spécifiques à chaque formation et sur le site www.topgend.fr.

Article 4 - Validité des offres

Les offres et prix sont précisés sur le site www.topgend.fr et dans la documentation de la formation, en vigueur au moment de l'inscription.

Article 5 - Modalités d'inscription

L'inscription est possible en ligne sur le site www.topgend.fr.

Tout choix de formation et de session est définitif et ne peut donner lieu à un changement de formation ou à un report d'inscription. Le Client reçoit, à l'issue de sa demande d'inscription, un accusé de réception par voie électronique validant sa commande de formation. Ce courriel présente un récapitulatif des éléments de sa commande, ainsi que les présentes Conditions en pièce jointe.

L'inscription n'est définitive qu'à réception du règlement total de la formation (ou du premier règlement en cas de paiements en plusieurs fois). La date effective de commande est celle du courriel validant la commande de formation. À l'issue de l'inscription, les premiers documents pédagogiques et/ou les identifiants permettant d'accéder à l'espace de formation en ligne sont envoyés, conformément au calendrier de formation.

Article 6 - Dispositions financières

6.1 Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux précisés sur le site www.topgend.fr ou dans la documentation de la formation au moment de l'inscription. Ils sont en euros, nets de taxes et sans frais de port.

Ces tarifs ne comprennent pas les éventuelles dépenses annexes nécessaires à une formation, notamment :

- L'acquisition de fournitures pédagogiques complémentaires à la formation (livres, logiciels, etc.). Le caractère facultatif ou obligatoire de ces fournitures est indiqué sur le Site ou dans la documentation de chaque formation.
- Les frais annexes nécessaires à l'accessibilité aux services (téléphone, déplacement aux ateliers en présentiel et aux regroupements, connexions internet, etc.).
- Le cas échéant, les droits et frais d'inscription obligatoires pour les formations et les concours, payables auprès des établissements concernés.

6.2 Moyens de paiement

Le moyen de paiement accepté est le paiement par carte bancaire (CB), directement sur le site internet Topgend.fr

Le Client s'engage à régler l'intégralité du montant de sa commande dans les délais convenus, que l'Inscrit soit assidu ou non dans sa formation.

En cas de paiement en plusieurs fois, tout défaut de règlement, même partiel, met fin aux facilités de paiement octroyées au Client. Le paiement en plusieurs fois peut faire l'objet de frais annexes, précisés dans la documentation de la formation.

En cas d'incident de paiement (unique ou échelonné), l'EURL TOPGEND se réserve le droit de :

- Recouvrer immédiatement l'intégralité des sommes restant à percevoir par tous les moyens légaux en vigueur,
- Suspendre la formation en cours,
- Refuser toute nouvelle Commande jusqu'au complet règlement des sommes dues à l'établissement,
- Refuser au Client de souscrire tout nouveau contrat de paiements échelonnés.

Le Client reste seul responsable des conséquences du non-paiement des sommes dues.

Article 7 - Délivrance des services

L'inscription à une formation TOPGEND est strictement personnelle. Tout transfert de l'inscription au profit d'un tiers ou mise à disposition de ressources, sous quelque forme que ce soit (notamment reproduction totale ou partielle), et à quelque titre que ce soit (gratuit ou onéreux), est strictement interdit et engage la responsabilité contractuelle et délictuelle de l'auteur des faits.

Les formations peuvent comprendre des contenus de formation en ligne, en téléchargement ou sur support pédagogique envoyé par mail.

Accès au serveur de formation

Suite à son inscription, l'Inscrit reçoit les identifiants nécessaires pour accéder à son espace de formation et bénéficier des contenus et services. Tout accès à un espace de formation en ligne implique de la part de l'Inscrit le respect des CGU de TOPGEND. Les services sont accessibles pour la durée de la formation.

Article 8 - Inscription aux examens et concours

TOPGEND n'est pas compétent pour organiser les examens et les concours ou pour procéder à l'inscription à ceux-ci. Il appartient à l'Inscrit de se renseigner le plus tôt possible sur les conditions ainsi que sur les dates d'ouverture et de clôture de ces inscriptions et d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'organisme ou de l'administration concernée.

TOPGEND ne se charge donc pas de l'inscription du candidat aux concours. Le Client peut prendre rendez-vous avec un CIR (Centre d'Informations et de Recrutement de la gendarmerie) ou consulter le site internet : lagendarmerierecrite.fr.

TOPGEND ne peut en aucun cas être tenu responsable de la non-possibilité pour un candidat de s'inscrire au concours de la gendarmerie, alors même qu'il aurait suivi une formation avec TOPGEND pour s'y préparer. Les informations données par TOPGEND ne sauraient se substituer aux informations communiquées par l'autorité compétente, ici la gendarmerie nationale.

La non-inscription aux examens et concours ne constitue pas un motif de remboursement des droits d'inscription à TOPGEND.

Article 9 - Rétractation

Le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires, à compter de la date du courriel de validation de l'inscription par TOPGEND, pour se rétracter par toute déclaration écrite dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter. Toute demande de rétractation doit être envoyée à TOPGEND par mail à l'adresse topgendarmerie@gmail.com.

Il est rappelé qu'en cas de doute, il appartient au Client de prouver que la demande de rétractation a bien été effectuée. En cas d'usage du droit de rétractation, aucune somme ne sera due par le Client. Le remboursement des sommes déjà versées, le cas échéant, sera effectué par virement.

Le Client peut exprimer sa volonté expresse de ne pas bénéficier de ce délai de rétractation pour commencer au plus tôt sa formation, ou lorsque la formation demandée commence dans des délais trop contraints par rapport à sa date d'inscription. Il ne pourra donc pas, dès lors, se prévaloir des 14 jours calendaires lui permettant de se rétracter.

Article 10 - Cessation anticipée de Formation

10.1 Dispositions générales

Le Client peut mettre fin de manière anticipée à sa formation dans les conditions ci-après. Toute demande de cessation anticipée doit être envoyée à TOPGEND à l'adresse topgendarmerie@gmail.com.

Il appartient au Client de prouver que la demande de cessation anticipée a bien été effectuée. Toute demande de cessation anticipée ne peut concerner que l'intégralité de la formation.

Si la demande de cessation anticipée est acceptée, il reste à la charge du Client :

- **0 %** du montant total dû pour toute interruption intervenant entre l'expiration du délai de rétractation mentionné à l'article 9 des présentes Conditions et le jour précédant le début de la formation (soit 100 % remboursé au Client).
- **60 %** du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 40 jours calendaires inclus après le début de la formation (soit 40 % remboursé au Client), sauf si le coût de la formation déjà réalisée, calculé selon le barème prévu à l'article 11 suivant, est supérieur.
- **100 %** du montant total dû pour toute interruption intervenant au-delà du 41^{ème} jour calendaire (soit à partir du 41^{ème} jour calendaire inclus) (aucun remboursement au Client).

N.B. Les échéanciers éventuellement contractés devront être honorés à hauteur des sommes

acquises à TOPGEND.

- Le montant des documents pédagogiques est systématiquement dû à TOPGEND. Ce montant est évalué à 20 % du montant total de la formation.
- Les entretiens individuels, les oraux partagés, les oraux jury en visioconférence déjà effectués sont facturés 90 euros l'unité TTC.
- Les entretiens en « masterclass » ou cours collectifs en visioconférence déjà effectués sont facturés 40 euros l'unité.
- Les corrections des devoirs ou ateliers déjà réalisées sont facturées 20 euros TTC par devoir ou atelier.
- Les abonnements à Brief-me sont systématiquement dus à TOPGEND pour un montant de 50 euros TTC.

Article 11 - Force majeure

Le Client peut mettre fin à son contrat en cas de force majeure (la jurisprudence définit la force majeure selon trois critères cumulatifs : un événement extérieur, imprévisible et insurmontable). L'impossibilité de s'inscrire au concours ne peut pas relever de la force majeure. Sa demande doit être envoyée à TOPGEND à l'adresse topgendarmerie@gmail.com.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées demeureront à la charge du Client à due proportion de leur valeur, conformément au barème suivant :

- Le montant des documents pédagogiques est systématiquement dû à TOPGEND. Ce montant est évalué à 20 % du montant total de la formation.
- Les entretiens individuels, les oraux partagés, les oraux jury en visioconférence déjà effectués sont facturés 90 euros l'unité TTC.
- Les entretiens en « masterclass » ou cours collectifs en visioconférence déjà effectués sont facturés 40 euros l'unité.
- Les corrections des devoirs ou ateliers déjà réalisées sont facturées 20 euros TTC par devoir ou atelier.
- Les abonnements à Brief-me sont systématiquement dus à TOPGEND pour un montant de 50 euros TTC.

Article 12 - Protection des données personnelles

Les informations relatives aux Clients, payeurs et Inscrits recueillies lors de la Commande font l'objet d'un traitement par TOPGEND dans le seul but de gérer la scolarité et uniquement dans le cadre de la gestion de la relation client.

TOPGEND ne revend pas, ni ne transmet gratuitement, aucune donnée de ses clients. Aucune utilisation de ces données à des fins commerciales n'est réalisée, sauf pour promouvoir des formations TOPGEND.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et aux dispositions du règlement général pour la protection des données n° 2016/679 du 14 avril 2016, les Inscrits, Clients, prospects et payeurs disposent d'un droit d'accès aux informations les concernant et d'un droit de rectification, qui s'exercent auprès de topgendarmerie@gmail.com.

Ils disposent également de la possibilité d'introduire un recours auprès de la CNIL.

Article 13 - Responsabilité de l'Inscrit

Chaque Inscrit s'engage à respecter les présentes Conditions, ainsi que l'ensemble des règles liées à l'utilisation des différents services de TOPGEND définies dans les CGU. Tout comportement manifestement contraire aux bonnes mœurs (impolitesse, harcèlement, menace, injures, etc.) ou aux CGU pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à une exclusion définitive de l'Inscrit, sans préjudice pour TOPGEND d'intenter toute action auprès des autorités administratives ou juridictionnelles compétentes.

Article 14 - Loi applicable et compétence

Les présentes Conditions sont soumises à la loi française. Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif.

L'EURL TOPGEND dépend des juridictions de l'Indre-et-Loire.

Article 15 - Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de :

SAS Médiation Solution
222 chemin de la Bergerie
01800 Saint Jean de Niost
Site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>
Email : contact@sasmediationsolution-conso.fr